



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

CBD/CP/MOP/DEC/9/6
30 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion
Sharm El-Sheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018
Point 10 de l'ordre du jour

DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

9/6. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena (article 35)

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Rappelant la décision [BS-V/16](#), adoptant le Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020,

1. *Réitère* son invitation aux Parties, durant le reste de la période couverte par le Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020, d'envisager de hiérarchiser les objectifs opérationnels relatifs à l'élaboration de la législation sur la prévention des risques biotechnologiques, l'évaluation des risques, la détection et l'identification des organismes vivants modifiés et la sensibilisation du public, au regard de leur importance cruciale pour faciliter l'application du Protocole;

2. *Décide* que la quatrième évaluation et examen du Protocole de Cartagena sera effectuée en même temps que l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de :

a) Continuer à améliorer l'outil d'analyse en ligne des rapports nationaux, afin de faciliter la compilation, l'agrégation et l'analyse des données contenues dans les quatrièmes rapports nationaux et dans d'autres sources, au regard des données de base correspondantes obtenues lors du deuxième cycle d'établissement des rapports nationaux;

b) Analyser et résumer les informations concernant l'application du Protocole en utilisant, entre autres, les quatrièmes rapports nationaux comme source primaire, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et les données d'expérience des projets de renforcement des capacités et du Comité chargé du respect des obligations, le cas échéant, en vue de faciliter la quatrième évaluation et examen du Protocole en même temps que l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020, et mettre cette

information à la disposition du Groupe de liaison et, selon qu'il convient, du Comité chargé du respect des obligations;

4. *Demande* au Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et au Comité chargé du respect des obligations de contribuer à la quatrième évaluation et examen du Protocole de Cartagena et à l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020, en travaillant de manière complémentaire et en évitant de faire double emploi, et de présenter leurs conclusions à l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examen;

5. *Demande* à l'Organe subsidiaire chargé de l'application d'examiner, à sa troisième réunion, les informations fournies et les conclusions formulées par le Groupe de liaison et le Comité chargé du respect des obligations, et de présenter ses conclusions et recommandations à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa dixième réunion, en vue de faciliter la quatrième évaluation et examen du Protocole de Cartagena et l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020.
